

ASSISES DU DEUIL

Vendredi 10 octobre 2025

Palais du Luxembourg - Paris



Empreintes
ACCOMPAGNER LE DEUIL



AVANT-PROPOS

“

Les présents actes proposent une restitution fidèle des échanges tenus lors des Assises du deuil. Les interventions y sont présentées dans le respect de leurs contenus et des positions exprimées, sous réserve des ajustements usuels propres au passage de l'oral à l'écrit.

Ces actes ne constituent pas des actes de clôture, mais s'inscrivent résolument dans une démarche d'ouverture. Ils ont vocation à nourrir l'élaboration d'un Livre Blanc collectif, destiné à rassembler, structurer et porter les connaissances, les expertises et les positions exprimées lors des Assises du deuil, ainsi que celles qui émergeront dans leur prolongement.

Dans cette perspective, ces actes se veulent un support vivant, évolutif et contributif. Le lecteur est invité à réagir, à compléter et à enrichir les réflexions présentées, à tout moment de sa lecture, via un questionnaire dédié, accessible grâce au QR Code ci-dessous ou au [lien suivant](#).



Cette démarche est au cœur du projet porté par Empreintes : faire du deuil un enjeu collectif, partagé, et construire ensemble un plaidoyer commun. Le futur Livre Blanc a pour ambition de devenir un outil de référence pour améliorer la reconnaissance, la condition et la protection de toutes les personnes en deuil, quelles que soient leur situation, leur âge ou leur parcours, et d'inscrire durablement le deuil dans les politiques publiques et les pratiques professionnelles. Empreintes remercie par avance l'ensemble des lectrices et lecteurs pour leurs contributions, essentielles à la construction de cette parole collective.

”

contact@empreintes-asso.com
www.empreintes-asso.com



Crédits photos : © Ilan Deutsch pour la Fondation Bettencourt Schueller



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

OUVERTURE p. 4

- [Ambition d'Empreintes et présentation de la journée](#)
- [Le regard du président des Assises](#)
- [L'engagement des principaux partenaires](#)

LE DEUIL DANS TOUS SES ÉTATS p. 14

- [Qu'est-ce qu'un deuil ?](#)
- [Deuil chez l'enfant : spécificités et enjeux psychologiques](#)
- [« Les Français face au deuil » : que disent les chiffres ? Présentation des résultats de la quatrième édition du baromètre](#)
- [Quelles sont les spécificités du deuil en situation d'inégalités sociales ?](#)
- [État de la recherche : initiatives et pistes d'action](#)
- [État des lois : comment le droit appréhende les situations de deuil ?](#)
- [L'éclairage de Holly Prigerson](#)

CONVERGENCES p. 35

- [Que peuvent faire les professionnels, et avec quels moyens ?](#)
- [Avant et au moment du décès](#)
- [Dans les jours qui suivent le décès, l'engagement des professionnels du funéraire](#)
- [Dans les semaines qui suivent le décès, rôle et pluralité des interlocuteurs](#)
- [Quel parcours d'accompagnement pour quels besoins ? Conditions d'une prise en charge graduée entre associations, psychologues et psychiatres](#)
- [Le regard de Jacques Cherblanc](#)

CLÔTURE p. 53

- [Vers une action coordonnée et encadrée : intervention conclusive de Nathalie Hanet](#)



OUVERTURE

Ambition d'Empreintes et présentation de la journée

Nathalie Hanet - Présidente de l'association Empreintes

En ouvrant cette nouvelle édition des Assises du deuil, Nathalie Hanet rappelle que « *le deuil, c'est un chemin de vie, un processus vital* ». Elle souligne l'invisibilisation persistante de la mort et, plus encore, de l'expérience du deuil dans notre société. Or, ce processus exige du temps : un temps singulier, propre à chacun, qui ne peut être contraint par les logiques d'hyper-réactivité qui structurent nos usages sociaux contemporains.

Le deuil c'est un chemin de vie, un processus vital.

L'objectif de cette journée est ainsi de revisiter collectivement nos connaissances et nos perceptions du deuil dans toutes ses expressions, en s'appuyant sur des témoignages, des éclairages scientifiques, des expertises professionnelles et des retours d'expérience associatifs.

Nathalie Hanet insiste enfin sur la dimension profondément collective de la préparation des Assises. Elle remercie l'ensemble des partenaires mobilisés, M. le sénateur Bernard Jomier, président des Assises, l'équipe salariée d'Empreintes, les associations du Collectif deuilS, Marie Tournigand et Laëtitia Nallet, co-animatrices de cette journée.



Nathalie Hanet



Patrick Facchinetti, Laëtitia Nallet, et Nathalie Hanet

Patrick Facchinetti - Délégué général de l'association Empreintes

Récemment nommé délégué général de l'association, à la suite de Marie Tournigand (2015-2025), Patrick Facchinetti ouvre la journée en remerciant l'ensemble des participants, présents dans la salle comme à distance (plus de cinq cents au total).

Il souligne deux points essentiels. D'une part, Empreintes envisage le deuil dans toutes ses dimensions (sociales, économiques, familiales, professionnelles) : il s'agit, à partir de l'expérience intime, de replacer le sujet dans l'espace social et les politiques publiques. Le programme de la journée reflète cette approche globale, en donnant la parole à la fois aux personnes endeuillées et aux multiples acteurs concernés : professionnels de santé, du du funéraire, du soin, etc.

D'autre part, il rappelle que « nous ne sommes pas tous égaux face au deuil ». Cette réalité fonde notamment le projet « Deuil et inégalités sociales » soutenu par la DGS, dont les premiers enseignements seront présentés au cours de la matinée.

Enfin, il réaffirme le rôle de tête de réseau associatif joué par Empreintes, mission soutenue par la CNAF à travers le pilotage du Collectif deuilS. Les travaux de ce collectif, qui structure et mutualise l'action des associations engagées sur le deuil, seront mis à l'honneur dans le cadre des échanges de l'après-midi.

Le regard du président des Assises



Bernard Jomier - Sénateur de Paris

Madame la Présidente, Monsieur le délégué général,

Merci de me faire cet honneur, pour la seconde fois, de pouvoir vous accueillir ici, au Sénat, et d'introduire cette journée importante. Je voudrais remercier Empreintes, parce que vous n'êtes pas si nombreux dans le débat public à vouloir travailler et porter les questions qui tournent autour du deuil, et c'est donc un grand mérite que de mener ce travail. Vous me permettrez également, Madame la Présidente, de remercier tout particulièrement Marie Tournigand, d'autant qu'elle a depuis cessé ses fonctions : sans la qualité de la relation nouée avec elle, vous ne seriez pas là une deuxième fois. Merci beaucoup, Marie, pour votre engagement et votre travail. Nous sommes aujourd'hui la Journée mondiale de la santé mentale, et il est donc particulièrement à propos de parler des questions autour du deuil, qui impactent notamment, mais pas uniquement, la santé mentale. En outre, les débats sur la fin de vie arriveront très prochainement au Sénat, et j'y reviendrai dans un instant.

Je voudrais vous parler très directement. Il y a un slogan que je n'aime pas :

« **Ma mort m'appartient** »



Bernard Jomier

Certes, ma mort m'appartient, ce n'est pas moi qui, en tant qu'ancien rapporteur des lois de bioéthique au Sénat, nierai l'importance du principe d'autonomie dans notre corpus bioéthique, ni la sous-valorisation actuelle de ce principe, qui mérite d'être mieux affirmé. Mais ma mort ne m'appartient pas qu'à moi, évidemment. La mort a un impact et concerne la société, notre entourage proche. Et dès après la mort, le deuil ne me concerne plus : il concerne ceux qui restent, les vivants. Il nous faut donc élargir le sujet : en traitant la question de la fin de vie et de la mort, il convient bien sûr de mieux prendre en compte l'après-mort et le deuil. Parce que si le deuil reste une épreuve douloureuse à titre individuel - et, passé un certain âge, on est en deuil toute sa vie -, la société ne doit pas le rendre plus pathologique qu'il ne peut l'être.

Elle doit au contraire aider à intégrer les différents deuils dans nos vies, et à poursuivre l'existence avec tout ce qu'elle recèle de richesse. Or les prises en charge sont actuellement insuffisantes. Les Français perçoivent intuitivement certaines réalités, mais n'ont pas idée de ce que représente le deuil ni de l'objectivation de ses conséquences. Il est courant de dire d'une personne âgée qu'elle est décédée et que son conjoint l'a suivie peu après. Mais qui connaît l'ampleur de la surmortalité observée chez le conjoint survivant après la perte d'un partenaire au-delà de 65 ans ? Personne, ou presque. Ces données ne sont tout simplement pas connues.

Il y a donc un travail pédagogique à conduire pour que les conséquences du deuil soient mieux prises en compte politiquement, et un effort à faire sur la connaissance de ces données. C'est une chose à laquelle je suis très attaché : fonder les politiques publiques sur des données établies est un bon moyen de lutter contre les dérives du complotisme. Nous allons parler de la mort au Sénat, très prochainement. C'est donc le temps des améliorations. Les textes actuels comportent déjà plusieurs dispositions qui concernent le deuil, vous le savez. Je voudrais simplement conclure en vous disant que je suis à votre disposition, et que mon équipe et moi avons commencé à travailler pour enrichir le texte qui nous parvient, en prenant en compte la très intéressante stratégie des soins d'accompagnement portée par Catherine Vautrin et Yannick Neuder au printemps dernier. À l'issue de cette journée, qui sera certainement très riche pour vous toutes et tous, je forme le vœu qu'elle le soit aussi pour nous, parlementaires, en nous permettant de traduire concrètement, je l'espère, un certain nombre de vos engagements. Merci beaucoup, et bonne journée à vous.

LE MOT D'EMPREINTES



L'intervention de M. Bernard Jomier met en lumière la dimension politique et sociale du deuil, qui ne doit pas rester un sujet cantonné à la sphère privée. C'est un enjeu majeur de santé publique qui doit être appréhendé comme tel.

M. Jomier invite à reconnaître les effets du deuil sur les populations vulnérables, à documenter ces réalités et à concevoir des réponses collectives et politiques susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins de ces publics.



**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**



L'engagement des principaux partenaires



Alain Cottet

“ Alain Cottet - Président- directeur général du groupe OGF

Nous nous sommes réunis ce 10 octobre 2025 au Palais du Luxembourg pour une raison essentielle : derrière chaque deuil, il y a un visage, une histoire. Le deuil traverse nos vies, nos entreprises, nos services publics. Il met à l'épreuve nos organisations, mais convoque surtout notre humanité.

Le deuil commence bien avant la mort, et se prolonge longtemps après. Le deuil, c'est aussi une promesse : celle que l'on fait à ceux qui partent de continuer à vivre, et à les faire vivre autrement. C'est cette promesse que nos métiers honorent chaque jour, en accompagnant les familles avec humanité et dévouement.

OGF, en tant qu'opérateur de services funéraires, intervient avant, pendant et après les obsèques, au plus près des familles. Nos métiers soutiennent les familles dans les heures les plus fragiles. Chaque geste, chaque mot, chaque détail compte. Mais c'est l'instant d'après qui nous occupe aujourd'hui. Ce moment où, malgré la sidération, il faut décider et agir. C'est là que nous devons être justes : justes dans les mots, dans les gestes, dans l'orientation.

Les obsèques constituent un rituel de séparation essentiel dans le travail de deuil.

Notre contribution tient en deux engagements très concrets, alignés avec l'esprit de ces Assises et le travail des chercheurs, soignants, associations et pouvoirs publics.

Premier engagement : un accueil juste, tout de suite après le décès

Nous proposons de co-construire, avec la profession et les pouvoirs publics, un référentiel national d'accueil post-décès : un réflexe simple et partageable, pour sécuriser les premiers jours. Il couvre trois exigences :

1. Informer clairement : ce qui est urgent, ce qui peut attendre, qui appeler, quels droits activer.
2. Poser des gestes utiles : documents, démarches, temps de recueillement, rituels choisis.
3. Orienter sans délai : vers les associations, les ressources psychologiques, les cellules de soutien quand c'est nécessaire.

Ce référentiel, nous proposons de le rendre public et de le diffuser à tous les opérateurs, avec l'appui des fédérations et des réseaux représentés aujourd'hui. Parce qu'un accueil juste, c'est déjà un soin : il conditionne la manière dont la perte sera vécue, et comment la société tout entière accompagne ses endeuillés.

Deuxième engagement : former et relier les acteurs autour des familles

Le deuil n'est pas l'affaire d'un seul métier. Nous voulons former 100 % de nos conseillers et de notre encadrement aux repères cliniques et relationnels : repérer les situations à risque, adopter la posture juste, savoir orienter. Et surtout, nous voulons mailler localement : travailler main dans la main avec les équipes de soins palliatifs, les CUMP, les réseaux de santé, les EHPAD, les maisons de retraite, pour construire un parcours continu avant, pendant et après les obsèques. C'est ainsi que l'on évite les ruptures, que l'on respecte la temporalité de chaque histoire.

Cette continuité du parcours, du soin à l'hommage, est aussi ce que nous incarnons à travers la Fondation PFG, une fondation exclusivement dédiée à la fin de vie et au deuil. Elle soutient ceux qui accompagnent : associations, chercheurs, acteurs de terrain, avec une attention particulière aux deuils invisibles ou tabous, ce que l'on qualifie d'accidents de la vie. Nous croyons profondément que c'est dans l'alliance entre la société civile et les partenaires privés que se construisent les évolutions durables du regard sur le deuil.

Nous ne partons pas de zéro : partout en France, des équipes font déjà des choses remarquables. Notre responsabilité, ici, est de mettre en commun, d'aligner et d'amplifier.

Innover dans le recueillement, c'est aussi imaginer de nouveaux espaces de mémoire, proposer des cérémonies de "temps de mémoire" dans nos crématoriums, accompagner la personnalisation des rituels pour que chaque hommage participe à réparer les vivants. Si je devais résumer notre boussole en une phrase : des familles mieux accueillies, des décisions éclairées par les faits, des professionnels formés et reliés. En tant qu'opérateur funéraire, nous avons un devoir d'humilité et de constance : être là, avec justesse, au moment où tout vacille. Mais nous avons aussi un devoir d'initiative : proposer, structurer, évaluer, améliorer.

Le deuil nous relie tous. De la main du soignant à celle du conseiller funéraire, du geste du bienveillant à la parole de l'endeuillé, c'est le même fil d'humanité qui se tisse : celui qui nous permet de traverser, ensemble, cette épreuve universelle.

Merci à celles et ceux qui, chaque jour, soutiennent les endeuillés : associations, soignants, chercheurs, institutions, entreprises. Faisons en sorte que ces Assises du deuil soient un point d'appui pour agir ensemble.



Marie-Anne Montchamp - Directrice générale de l'OCIRP

Mesdames et Messieurs, je suis heureuse de prendre une petite place en visio dans ces Assises du deuil. Je veux saluer évidemment le sénateur Bernard Jomier, qui est le sponsor de ces Assises, dont c'est la troisième édition.

Cela me permet de dire à quel point les Assises du deuil nous donnent l'occasion d'évoquer un sujet d'intérêt général, un sujet dans lequel l'OCIRP, union d'institutions de prévoyance, est particulièrement impliquée. Nous le sommes par nature, si je puis dire, puisque, en 1967, quand les fondateurs de l'OCIRP ont décidé de la naissance de notre institution, ils l'ont fait parce qu'un certain nombre de nos concitoyens et c'était beaucoup des femmes déjà à l'époque subissaient le deuil et se trouvaient dans une situation de dénuement, parce que notre système de protection sociale connaît mal, en réalité, la question du deuil.

La sécurité sociale, sur ce plan-là, n'apporte que des réponses encore assez partielles, et il était bien normal que la protection sociale complémentaire puisse jouer son rôle pour accompagner les personnes endeuillées, d'abord en soutenant leurs revenus, mais aussi en leur proposant un accompagnement afin d'éviter le déclassement que, trop souvent, le deuil occasionne quand il advient.

À l'OCIRP, nous avons une organisation institutionnelle qui nous permet d'associer de nombreux registres de réponses à la situation des personnes qui vivent un deuil. C'est d'abord une réponse assurantielle, en soutenant les revenus des personnes endeuillées. Mais c'est également une réponse servicielle, en proposant des accompagnements extrêmement personnalisés pour faire face à ces moments difficiles.



Marie-Anne Montchamp, en visioconférence

C'est en outre une réponse de notre fondation d'entreprise, qui soutient, par une démarche d'appel à projets ou par des démarches extrêmement précises et incarnées, et par l'engagement de nos propres collaborateurs, la question du deuil qui advient dans des familles. C'est enfin une réponse associative, avec Dialogue & Solidarité, qui est la composante associative permettant d'avoir une réponse complète, dans un esprit qui est, au fond, de répondre à une ambition d'un haut degré de protection sociale. Nous sommes tous appelés à penser encore plus loin, et c'est ce à quoi, sans doute, ces Assises nous invitent.

Tous ces acteurs-là, au fond, peuvent être, d'une certaine manière, rassemblés dans une démarche collective. En tout cas, je l'appelle de mes vœux, car je pense qu'il est indispensable que nous soyons en capacité, collectivement, socialement, socialement, de traiter du sujet du deuil sans frémir, mais en ayant les moyens, effectivement, de faire face à ces situations complexes.

Je forme le vœu que ces Assises du deuil nous permettent de franchir, tous ensemble, cette étape.



La question du deuil est un sujet d'intérêt général. Nous sommes dans une société du vieillissement ; nous serons tous confrontés, un jour ou l'autre, à la disparition d'un de nos proches.

Pouvoir, au fond, agir collectivement, en associant des parties prenantes publiques et privées. Je pense en particulier à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui sait très bien que la perte d'autonomie est très souvent accrue du fait d'une situation de deuil, surtout quand cette situation intervient à partir d'un certain âge, mais je pourrais citer de nombreux autres acteurs ; je pense également à l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, qui représente la dimension locale de l'accompagnement du deuil et qui témoigne de la place des communes et des intercommunalités dans cet accompagnement.



Thierry Gisserot - Fondateur et co-président du groupe FUNECAP

On a toujours le sentiment que le deuil est le ressenti le plus pérenne de l'Homme. Quand on perd un proche, quand on perd quelqu'un qu'on a aimé, on se dit qu'on ressent ce que d'autres ont ressenti à travers les âges. Le rôle de l'opérateur funéraire, quel qu'il soit, qu'il appartienne à mon groupe ou à un autre, est d'accompagner dans ce contexte de deuil. Et si le deuil est un sentiment pérenne, l'environnement du deuil, lui, a spectaculairement changé sur les dernières décennies. Probablement n'avait-il jamais autant changé que sur les cinquante dernières années.



Thierry Gisserot

Ces quatre évolutions sont absolument fondamentales. Elles donnent à l'opérateur funéraire que nous sommes et certains représentants de ce très beau métier sont présents dans cette salle un rôle très particulier, profondément différent de celui, très logistique, qu'il assumait il y a encore trente ou quarante ans. L'accompagnement du deuil est donc un élément fondamental de notre métier. Il passe par la cérémonie - par l'avant, le pendant et l'après comme vous le dites. C'est une profession reconnue comme légitime dans l'accompagnement. Et en regardant vos t-shirts sur lesquels est inscrit « accompagnement du deuil », je me suis dit que nous partageons la même vocation. Il est donc logique que nous vous accompagnions dans cette très belle mission qui est la vôtre.



Je citerai très rapidement **quelques évolutions majeures**.

- **La première**, c'est l'urbanisation, qui a cassé les solidarités villageoises. Cela commence à dater, mais au bout de deux ou trois générations d'urbanisation, le lien local avec votre « terroir » a disparu.
- **Le deuxième** phénomène, tout aussi fondamental, est la fragmentation de la famille, qui change aussi profondément l'accompagnement du deuil.
- **Le troisième** phénomène est la sécularisation de la société. Le fait religieux, l'attachement à une église ou à une religion se distendent dans nos sociétés occidentales de façon assez spectaculaire.
- **Enfin, le quatrième** phénomène est le vieillissement, qui entraîne un mouvement vers une forme de périphérisation de la mort si vous m'autorisez ce terme. On finit ses jours dans un hôpital ou un EHPAD, et l'on décède moins souvent à domicile qu'auparavant.

LE MOT D'EMPREINTES



L'engagement des professionnels du funéraire dans l'organisation et le soutien de cette journée souligne le rôle central de ces acteurs dans l'accompagnement des familles endeuillées.

Il invite à renforcer la coopération entre acteurs publics et privés, à valoriser le rôle des opérateurs funéraires et à structurer collectivement des dispositifs d'accompagnement adaptés aux évolutions sociales.



**Vous souhaitez contribuer à enrichir le Livre blanc sur le deuil ?
Votre avis compte pour nous !**

Partagez vos expériences ou propositions en [cliquant ici](#).

Chaque contribution permettra de nourrir les recommandations finales, de faire résonner les réalités vécues sur le terrain et pourra soit être retenue pour alimenter les échanges, soit donner lieu à une participation à un atelier collectif.



LE DEUIL DANS TOUS SES ÉTATS

Qu'est-ce qu'un deuil ?

Pr **Eric Bui** - Psychiatre et professeur des universités au CHU Caen-Normandie

Eric Bui ouvre son intervention en rappelant que « pour comprendre l'expérience du deuil, il faut d'abord comprendre ce qui est perdu ». S'appuyant sur la théorie de l'attachement de John Bowlby, Eric Bui rappelle que la perte concerne une personne dont la présence procure proximité, réconfort, plaisir partagé et sentiment de sécurité. C'est l'atteinte de ce lien fondamental qui génère la réaction de deuil.

Pour comprendre l'expérience du deuil, il faut d'abord comprendre ce qui est perdu.

La réponse initiale à la perte se caractérise par des émotions intenses : protestation, douleur émotionnelle, « pointes de chagrin ». Cette période se traduit par une recherche de contacts avec le défunt, une inhibition du système exploratoire, un sentiment de perte de compétence ou d'efficacité personnelle. S'y mêle un ensemble d'émotions négatives (anxiété, colère) mais aussi positives, comme la chaleur des souvenirs, ou, en fonction du contexte, une forme d'apaisement. Progressivement, le traitement des informations liées au décès permet une évolution vers ce que l'on appelle le deuil intégré. Cette phase se caractérise par un apaisement émotionnel, une reprise du fonctionnement quotidien et la reconstruction des relations.

Le lien avec le défunt demeure, avec des moments de tristesse, mais il n'entrave plus la capacité à vivre. Les souvenirs restent accessibles sans être intrusifs, et la personne endeuillée parvient à réviser son modèle de vie pour s'adapter à une réalité désormais dépourvue du proche disparu. Eric Bui insiste sur le fait que le travail de deuil ne suit pas un chemin linéaire : il procède par « à-coups », dans un mouvement d'oscillation entre confrontation à la perte et réengagement dans la vie.

En moyenne, au bout d'un an, deux trajectoires apparaissent : celles et ceux pour qui le processus reste compliqué, et celles et ceux ayant parcouru l'essentiel du chemin vers le deuil intégré. Dans certains cas, le deuil peut se trouver « bloqué », notamment en raison de ruminations persistantes ou de comportements d'évitement.

Lorsqu'un ensemble de critères diagnostiques est rempli, on parle alors de trouble de deuil prolongé. Cette pathologie se caractérise par une détérioration du fonctionnement, une augmentation des maladies somatiques, des comportements à risque, une baisse importante de la qualité de vie et un risque très élevé de suicide. Les facteurs de risque sont nombreux : circonstances du décès, nature du lien, antécédents psychologiques, vulnérabilités sociales...

En conclusion, il souligne que la perte d'un proche constitue l'une des expériences humaines les plus douloureuses. Le développement en France de la Thérapie du Deuil Prolongé constitue à ce titre une avancée majeure pour améliorer la prise en charge et réduire les risques associés.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Eric Bui présente le deuil comme un processus profondément humain mais complexe, non linéaire, et susceptible d'entraîner des conséquences graves.

Il invite à reconnaître l'importance d'un accompagnement structuré et scientifiquement validé, à former les professionnels et à développer des dispositifs adaptés pour prévenir les risques psychologiques et sociaux liés au deuil.

”

Questionnez, enrichissez,

contribuez !

Deuil chez l'enfant : spécificités et enjeux psychologiques

Cécile Flahault - Maître de conférences à l'Université Paris-Cité



Cécile Flahault

Concernant les traitements, Éric Bui rappelle que les thérapies cognitives et comportementales (TCC) peuvent être efficaces, mais que l'approche ayant démontré la meilleure efficacité est la Thérapie du Deuil Prolongé, développée par Katherine Shear à l'Université Columbia. Il s'agit d'un protocole manualisé en seize séances, dont l'efficacité est supérieure à d'autres modalités, notamment la thérapie interpersonnelle. Cette approche commence à se développer en France, notamment à Caen, Lille ou Nice.

Cécile Flahault rappelle que le deuil chez l'enfant se manifeste avant tout par des réactions émotionnelles et comportementales. Ces manifestations sont souvent plus brèves et plus fluctuantes que chez l'adulte, et parfois difficiles à repérer : elles peuvent s'exprimer dans le jeu, le dessin ou des comportements indirects. Chez les plus jeunes, la compréhension de l'irréversibilité de la mort n'est pas toujours acquise, ce qui entraîne des questionnements très concrets, des propos déroutants ou une absence apparente d'émotion.

Tous les enfants ne développent pas de difficultés psychologiques : plusieurs facteurs influencent le processus de deuil, notamment l'état émotionnel du parent survivant, le niveau de cohésion familiale, l'estime de soi de l'enfant ou encore le soutien offert par les pairs. Le décès d'un parent est un enjeu massif de santé publique. En France, on comptait en 2020 610 000 orphelins de moins de 25 ans. La perte d'un parent entraîne des conséquences parfois durables, y compris à l'âge adulte : symptômes anxieux et dépressifs, troubles du comportement, retrait social, absentéisme scolaire ou encore difficultés d'attachement. À plus long terme, ces enfants présentent un risque accru de trouble dépressif à l'âge adulte, et un risque suicidaire majoré.

S'agissant du décès d'un frère ou d'une sœur, Cécile Flahault insiste sur l'importance d'examiner spécifiquement le deuil dans la fratrie, un sujet encore moins étudié que le décès d'un parent. Parmi les facteurs de protection figurent la qualité du lien fraternel, un soutien social adéquat et une

communication claire avec les soignants. À l'inverse, l'isolement, un soutien social mal ajusté ou le manque d'informations sur la maladie et la mort constituent des facteurs de vulnérabilité. Les recherches indiquent que les enfants de moins de treize ans endeuillés d'un frère ou d'une sœur présentent davantage d'isolement social, de symptômes anxieux et dépressifs, de consommation de substances à l'adolescence et un risque accru de troubles psychiatriques par rapport à leurs pairs. Cécile Flahault souligne que ce vécu est encore trop souvent considéré comme un deuil "non reconnu", tant dans la littérature scientifique que dans la pratique clinique.

En conclusion, Cécile Flahault souligne la nécessité d'évaluer finement la manière dont le lien avec le défunt influence le processus de deuil, et d'assurer une réponse coordonnée entre professionnels de santé et milieu scolaire. La prise en charge doit se déployer à plusieurs niveaux : accompagnement psychothérapeutique, amélioration de la communication soignante, soutien des enseignants, repérage des signes de souffrance au sein des fratries. Elle rappelle enfin que ce champ demeure difficile à appréhender, en raison de la multiplicité des variables en jeu et de la nature rétrospective ou transversale des données disponibles. Comprendre le deuil de l'enfant implique d'évaluer les réactions au moment du décès, de suivre leur évolution au fil des années et d'en mesurer les effets à l'âge adulte. Il s'agit d'un enjeu véritablement sociétal, qui appelle le développement et l'évaluation d'interventions adaptées.

LE MOT D'EMPREINTES

“

L'intervention de Cécile Flahault rappelle que le deuil de l'enfant constitue un enjeu majeur de santé publique, encore largement sous-estimé et insuffisamment pris en compte dans les politiques de prévention et d'accompagnement.

Elle invite à reconnaître la pluralité des vécus de deuil chez l'enfant (notamment les deuils « non reconnus ») et à structurer des réponses coordonnées entre santé, éducation et secteur social, afin de prévenir des vulnérabilités psychiques durables et de garantir à chaque enfant endeuillé un accompagnement adapté, dans le temps long.

”

Questionnez, enrichissez, contribuez !



LE TÉMOIGNAGE DE THOMAS HUG DE LARAUZE

Réalisateur du film
Promesse (2025)

Thomas Hug de Larauze présente aux Assises du deuil son film *Promesse*, né de la disparition de sa sœur jumelle, Laurène. Le synopsis du documentaire en rappelle l'origine : « *Laurène, 16 ans, laissera derrière elle l'image d'une soif de vie débordante malgré la maladie, ainsi que des dizaines d'heures de vidéos qu'elle avait tournées pour partager son histoire. Personne n'a jamais vu ses images et ils s'étaient promis d'en faire un film avec son frère jumeau. Sur les traces de sa sœur, Thomas décide alors d'interroger sa mémoire, celle de sa famille et de réaliser sa promesse.* »

Revenant sur son parcours de deuil, Thomas Hug de Larauze évoque la construction du film à partir des images tournées par Laurène. La découverte de ces images lui a révélé que sa sœur parlait, à plusieurs reprises, de la perspective de sa propre mort. Il exprime le regret de ne pas avoir abordé ce sujet avec elle de son vivant : un silence qu'il relie à une forme de déni face à l'idée de son décès possible. Pourtant, souligne-t-il, Laurène incarnait avant tout la vitalité et le désir de vivre. C'est cette énergie qui irrigue le film, conçu comme une œuvre sur la vie, l'espoir et la puissance de la parole.

Thomas Hug de Larauze partage également l'importance des rituels familiaux dans son cheminement. Chaque 19 juin, date anniversaire du décès de Laurène, la famille se réunit pour évoquer l'année écoulée, l'absence et ce qui vient. Ce moment structurant, fait de paroles échangées et de gestes symboliques, constitue pour eux un repère précieux. Il insiste sur la nécessité d'un accompagnement par des professionnels formés au soutien des personnes endeuillées.



À ses yeux, l'expression « faire son deuil » est inadéquate : on ne clôt jamais un deuil, on apprend à vivre avec. Pour conclure, il rappelle l'enjeu majeur du don de moelle osseuse, encore trop peu répandu en France (20 000 nouveaux inscrits chaque année, contre 500 000 en Allemagne).

Promesse est aujourd'hui disponible en VOD sur la plupart des plateformes, et en DVD depuis le 22 octobre.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Cet extrait souligne l'impact du deuil au sein de la famille et l'importance des interactions entre ses membres dans le vécu du deuil. Il invite à identifier les leviers pour soutenir le processus de deuil et accompagner chacun dans sa manière de vivre le deuil.

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**

« Les Français face au deuil » : que disent les chiffres ?

Présentation des résultats de la quatrième édition du baromètre

En ouverture, Sylvestre Olgiati présente le Syndicat de l'Art Funéraire (SAF), organisation professionnelle représentant les acteurs de la filière funéraire. Il rappelle l'importance sociale et économique de l'art funéraire, insistant sur le lien indissociable entre obsèques et deuil : « **il n'y a pas d'obsèques sans deuil, mais il n'y a pas non plus de deuil sans obsèques** ». Le SAF soutient cette étude car la production de connaissance fait partie de ses missions, et parce qu'il entend jouer un rôle de passerelle permettant à l'ensemble des acteurs concernés de s'approprier les enjeux liés au deuil.



Sylvestre Olgiati - Président du Syndicat de l'Art Funéraire (SAF)

Franck Lehuédé présente ensuite les résultats de la quatrième édition du baromètre réalisé par le CRÉDOC, marquée par plusieurs nouveautés méthodologiques, dont - pour la première fois en France - une estimation de la prévalence du trouble de deuil prolongé, fondée sur l'échelle PG-13R élaborée par Holly Prigerson. L'enquête a été menée en ligne auprès d'un échantillon représentatif de la population française. Sa question centrale (« Avez-vous vécu, au cours de votre vie, un décès qui vous a particulièrement affecté ? ») permet de cerner ce que recouvre la notion de deuil dans l'expérience des répondants.

Parmi les personnes ayant vécu un tel décès, 46 % évoquent un événement survenu il y a plus de cinq ans. Deux éléments apparaissent déterminants :

- L'importance du lien au défunt, un membre de la famille dans 90 % des cas ;
- Les circonstances du décès, notamment l'âge du défunt, qui avait moins de 70 ans dans la moitié des situations rapportées.

Parmi celles et ceux ayant vécu un décès ancien (plus de cinq ans), 37 % se considèrent toujours en deuil aujourd'hui. L'étude estime par ailleurs que 11 % des endeuillés en France sont susceptibles de souffrir d'un trouble de deuil prolongé. Le risque est nettement accru en cas de lien étroit (décès d'un conjoint ou d'un enfant), ou lorsqu'il existait un rôle d'aidant auprès du défunt. Les circonstances du décès (âge, cause de la mort) jouent également un rôle important.



Franck Lehuédé - Directeur d'études et de recherches au Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC)

La mesure de la difficulté du deuil révèle des répercussions multiples :

- **10 %** des personnes endeuillées déclarent avoir contracté une maladie ou avoir vu une maladie s'aggraver après le décès ; dans **84 %** de ces cas, un diagnostic médical a été posé.
- Près de la moitié déclarent avoir augmenté leur consommation de médicaments, et **44 %** leur consommation d'alcool ou de tabac, illustrant certaines stratégies d'évitement déjà décrites dans la littérature clinique.
- Près de **six endeuillés sur dix** rapportent des épisodes dépressifs persistants, définis comme une tristesse durable et/ou une perte d'intérêt marquée.
- **Une personne sur cinq** indique avoir éprouvé des pensées suicidaires.

L'enquête met également en lumière l'impact sur les conditions de vie : 13 % des personnes endeuillées ont déménagé à la suite du décès, avec une proportion plus élevée dans les familles monoparentales et dans certaines catégories socioprofessionnelles, notamment les agriculteurs et les artisans. Sur le plan professionnel et financier, les effets négatifs sont significativement plus élevés qu'en 2019. Le CRÉDOC avance deux explications : une prise de conscience accrue des inégalités, favorisant une expression plus ouverte des difficultés, et des conditions de maintien dans l'emploi plus complexes, particulièrement pour les jeunes et les catégories les plus vulnérables. Enfin, l'enquête interroge la perception de la durée légale des congés en cas de décès d'un proche. Elle est jugée très insuffisante, notamment pour le décès d'un conjoint, d'un parent, d'un frère ou d'une sœur, d'un enfant adulte sans enfant, ou encore d'un petit-enfant. Ce constat récurrent souligne l'ampleur de l'ajustement nécessaire entre les besoins réels des endeuillés et les dispositifs actuels.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Les résultats du baromètre « Les Français face au deuil » objectivent ce que l'expérience de terrain des associations d'accompagnement du deuil documente depuis plus de trente ans : le deuil est un phénomène massif, durable et profondément inégalitaire, aux répercussions sanitaires, sociales, professionnelles et économiques majeures. En mettant en évidence la prévalence du trouble de deuil prolongé, l'impact sur la santé mentale, les conditions de vie et l'emploi, ainsi que l'inadéquation persistante des congés pour décès, cette étude constitue un levier essentiel pour inscrire le deuil comme un enjeu de santé publique et de justice sociale, appelant une évolution ambitieuse des politiques publiques et du droit du travail.

”

Questionnez, enrichissez, contribuez !

[Baromètre 2025 à découvrir en ligne via le Lien URL.](#)

Quelles sont les spécificités du deuil en situation d'inégalités sociales ?

Dr Pilar Arcella-Giroux - Conseillère médicale au bureau « Santé mentale » de la Direction générale de la Santé (DGS)

Fanny Larue - Chargée du projet « Deuil et inégalités sociales » au sein de l'association Empreintes et coordinatrice du Collectif deuils

Dr Daniel Pinède - Médecin psychiatre et conseiller médical à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

En introduction, le Dr Pilar Arcella-Giroux expose les raisons pour lesquelles la Direction générale de la Santé a choisi de soutenir le projet « *Deuil et inégalités sociales* » porté par Empreintes. Elle rappelle que les populations confrontées aux inégalités sociales de santé se trouvent également en situation accrue de vulnérabilité face au deuil : elles bénéficient d'un soutien social plus limité, connaissent davantage d'isolement, rencontrent des obstacles d'accès aux soins et sont parfois exposées à des violences ou discriminations préexistantes, qui fragilisent

le processus de deuil. Le risque d'invisibilisation de leur vécu, et donc de marginalisation, y est plus marqué.

Ainsi, ces publics cumulent des besoins accrus et une moindre disponibilité des ressources. L'accès à l'accompagnement associatif s'avère souvent plus difficile, et la reconnaissance institutionnelle du deuil y est plus faible, du fait de barrières culturelles, sociales ou économiques.

Dans ce contexte, le rôle du ministère est, selon elle, de renforcer la prévention en amont, pendant et après le deuil. Cela implique notamment de former les professionnels et les acteurs de première ligne, et de mobiliser les dispositifs existants : la stratégie nationale de prévention du suicide, la feuille de route « santé mentale et psychiatrie », ainsi que d'autres actions déjà engagées. Le deuil ne constitue pas un champ isolé ; il doit être intégré à ces cadres stratégiques et adapté aux réalités spécifiques des inégalités sociales.

Pilar Arcella-Giroux souligne également l'enjeu de légitimation publique : les autorités doivent reconnaître la place du deuil comme sujet de santé publique, en particulier lorsqu'il se conjugue à des situations de précarité sociale.

Enfin, elle insiste sur la nécessité de favoriser la parole des personnes concernées. Promouvoir l'expression, l'écoute et le dialogue autour du deuil constitue, pour les pouvoirs publics, un levier essentiel pour lutter contre l'invisibilisation et soutenir ceux dont les trajectoires sont les plus vulnérables.

Invitée à présenter les conclusions du rapport Deuil et inégalités sociales, Fanny Larue commence par remercier les membres du comité de pilotage, avant d'en rappeler le périmètre.



Fanny Larue, Pilar Arcella-Giroux, Daniel Pinède

Cinq champs de vulnérabilité ont structuré la démarche : la détention, la migration, la grande précarité, les enfants en situation de placement, et les victimes, notamment en contexte de violences.

De nombreuses structures ont été associées aux travaux, issues du monde associatif mais aussi institutionnel. Au total, 16 entretiens qualitatifs ont été conduits au cours de la deuxième année, représentant avec les entretiens menés lors de la première phase près de 500 pages de retranscription. L'analyse dresse une typologie transversale de deuils en contexte d'inégalités. On y retrouve par exemple des deuils traumatiques, des deuils symboliques, des deuils différés, des rituels empêchés, ainsi que des deuils répétés, invisibles, non reconnus ou incertains ou encore des deuils à justifier.

Dans tous les cas, l'importance du groupe, des pairs, du lien social, apparaît déterminante. Les rencontres, la parole et le partage d'expériences constituent des leviers essentiels d'apaisement.

Toutes les associations partenaires du projet ont joué un rôle précieux. [L'association Le Gap](#) s'est particulièrement mobilisée, allant jusqu'à permettre aux jeunes participants et à leurs éducateurs de se déplacer et d'être présents sur place aujourd'hui. Leur présence témoigne de l'engagement des équipes et des professionnels pour créer un espace d'écoute autour du deuil, encore trop souvent silencieux.

Ces situations sont marquées par des spécificités telles que la prédominance d'émotions négatives, un rapport particulier à la mort, devenue presque « banale » du fait de la répétition des pertes, ou encore par une indisponibilité psychique majeure : il n'est pas toujours possible de pleurer ses morts lorsque l'urgence vitale domine ou que l'environnement reste dangereux.



Les 500 pages de matériaux recueillis ont fait l'objet d'une analyse approfondie avec le comité de pilotage. Elles ont été synthétisées dans un rapport comportant des recommandations générales et des leviers d'action, dont la publication est annoncée prochainement. Médecin-conseil à l'ARS Île-de-France et psychiatre, Daniel Pinède rejoint la mission au début de sa deuxième phase, lors des entretiens qualitatifs.



Les thématiques explorées : détention, précarité, migration et, plus largement, inégalités sociales de santé, constituent des priorités fortes pour la région francilienne. Il a accompagné plus spécifiquement les volets « détention » et « précarité », en contribuant notamment à la relecture des entretiens.

En conclusion de la présentation, il souligne la volonté de l'Agence de transformer les conclusions du rapport en actions opérationnelles. L'objectif est d'« aller vers » les professionnels, de les former, de les outiller, et de faciliter l'appropriation de ces connaissances par les acteurs de terrain. L'ARS souhaite ainsi rendre accessibles l'ensemble des données et analyses produites, au moyen de supports adaptés (webinaires, brochures, outils de sensibilisation), afin d'encourager leur diffusion et leur mise en œuvre dans les lieux où les besoins se font le plus sentir.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Cette séquence met en lumière une réalité centrale : le deuil, lorsqu'il s'inscrit dans des trajectoires marquées par les inégalités sociales, se cumule à d'autres vulnérabilités et tend à devenir invisible, empêché ou non reconnu. Les travaux présentés soulignent l'urgence d'adapter les réponses publiques et associatives à ces contextes spécifiques, en articulant prévention, reconnaissance institutionnelle et soutien de proximité. Ils appellent à faire du deuil un objet pleinement intégré aux politiques de santé mentale et de lutte contre les inégalités sociales de santé, en s'appuyant sur les savoirs issus de l'expérience des personnes concernées et des acteurs de terrain, afin de garantir un accompagnement effectif pour celles et ceux qui en sont aujourd'hui le plus éloignés.

”

Questionnez, enrichissez, contribuez !



LE TÉMOIGNAGE DE NATACHA MALHERBE

Secrétaire générale de
l'association Repairs 75

Âgée de 25 ans, Natacha Malherbe revient sur son parcours au sein de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), marqué par la perte successive de ses deux parents au cours de son placement. Devenue pupille de l'État à l'adolescence, elle décrit un vécu où l'expérience du deuil s'est entrecroisée avec les spécificités institutionnelles du dispositif de protection de l'enfance.

Elle souligne d'abord une difficulté structurelle : l'accompagnement proposé par l'ASE repose très largement sur la perspective, explicite ou implicite, d'un retour de l'enfant dans sa famille. Dans son cas, la mort de ses parents rendait cette perspective impossible, créant une situation singulière, peu anticipée par les dispositifs existants. Elle évoque également les conséquences de l'organisation départementale de l'ASE : ses parents ne résidaient pas dans le même département, et leur décès a entraîné pour elle un changement contraint de département d'accueil. Natacha revient sur un épisode marquant : à 15 ans, l'ASE lui a refusé l'autorisation de se rendre au Portugal pour assister à la dispersion des cendres de sa mère. Elle indique combien cette impossibilité a pesé sur son processus de deuil. Cette année, elle s'est rendue d'elle-même sur les lieux pour accomplir un rituel personnel et trouver une forme d'apaisement. Elle insiste sur l'importance du soutien dont elle a pu bénéficier durant son parcours, mais décrit également la « sortie sèche » de l'ASE à ses 18 ans, synonyme d'une grande solitude au moment d'entrer dans la vie adulte. Aujourd'hui, Natacha témoigne d'un apaisement retrouvé. Elle achève ses études d'ingénieure et s'engage activement au sein de [Repairs 75](#), association militante en faveur des droits et du soutien des jeunes issus de la protection de l'enfance.



LE MOT D'EMPREINTES

“

Le témoignage de Natacha Malherbe met en évidence les angles morts de la protection de l'enfance face au deuil : lorsque la perte des parents survient pendant un placement, les cadres institutionnels, pensés autour du retour en famille, peinent à reconnaître et à accompagner cette rupture définitive. Il souligne l'importance cruciale des rites, de la continuité des liens et d'un accompagnement au-delà de la majorité.

Cette parole appelle à une évolution des pratiques de l'ASE, afin d'intégrer pleinement le deuil dans les parcours de protection de l'enfance, de sécuriser les transitions vers l'âge adulte et de garantir aux jeunes concernés un droit effectif à l'accompagnement, à la reconnaissance et à la dignité dans leur vécu du deuil.

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**

État de la recherche : initiatives et pistes d'action



Adrien Évin, Sarah Carvalho, Nancy Kentish-Barnes, Laetitia Nallet, Marie Tournigand

Dr Adrien Évin - Médecin en soins palliatifs et co-président de la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la Fin de Vie

Pr Sarah Carvalho - Philosophe et co-présidente de la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la Fin de Vie

Nancy Kentish-Barnes - Sociologue et membre du groupe de recherche « Famiréa » à l'hôpital Saint-Louis (AP-HP)

Sarah Carvalho et Adrien Évin ouvrent la discussion en présentant la Plateforme Nationale de Recherche sur la Fin de Vie, portée conjointement par le ministère de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Créée en 2018, la Plateforme rassemble aujourd'hui des chercheurs issus des sciences humaines et sociales comme du champ de la santé, autour d'une conception transversale de la fin de vie, des soins palliatifs, de la mort, des rites et du deuil.

Elle soutient également les jeunes chercheurs, par un accompagnement institutionnel et financier. Sur les 450 chercheurs affiliés à la Plateforme, près de 80 travaillent sur le deuil. Leurs travaux portent notamment sur le deuil à l'hôpital, le deuil sur la voie publique, les études sociologiques et anthropologiques (éternités numériques, cimetières numériques), l'écologisation des cimetières, le deuil périnatal, ou encore les comparaisons internationales et transculturelles. Nancy Kentish-Barnes consacre depuis vingt ans sa recherche aux familles ayant perdu un proche en réanimation. Une étude menée par Famiréa auprès de 500 proches endeuillés suite à un décès en réanimation avait mis en évidence des taux très élevés de stress post-traumatique et de trouble de deuil prolongé, liés en partie à un accompagnement insuffisant des soignants et à des pratiques hospitalières à améliorer.

À partir de ces constats, les chercheurs membres du groupe ont élaboré une stratégie en trois étapes d'accompagnement des familles :

1. **Avant le décès** : préparer les familles, identifier les besoins spirituels ou religieux, encourager les adieux, discuter de la présence éventuelle au moment du décès.
2. **Au moment du mourir** : inviter les soignants à entrer dans la chambre pour signifier au patient qu'il n'est pas abandonné et répondre aux questions de la famille.
3. **Après le décès** : revoir les proches dans un lieu adapté, présenter les condoléances, répondre aux interrogations, puis rester disponible.

Une nouvelle étude **1**, conduite auprès de 875 proches, a montré que les familles ayant bénéficié de cette stratégie d'accompagnement présentaient significativement moins de symptômes de stress post-traumatique et de trouble de deuil prolongé.

Ces travaux illustrent la manière dont la recherche peut produire des outils concrets pour améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Cette séquence met en lumière le rôle déterminant de la recherche pour transformer l'accompagnement du deuil. En structurant un champ encore fragmenté, la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la Fin de Vie contribue à légitimer le deuil comme objet scientifique à part entière et comme enjeu de santé publique. Les travaux présentés, notamment ceux de Nancy Kentish-Barnes, montrent que la qualité de l'accompagnement avant, pendant et après la mort peut réduire significativement les risques de troubles psychiques chez les proches. Ils plaident pour une meilleure articulation entre recherche, formation des professionnels et pratiques de terrain, afin que les connaissances produites se traduisent en actions concrètes au bénéfice des personnes endeuillées et éclairent durablement les politiques publiques.

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**

1. Nancy Kentish-Barnes et al. « A three-step support strategy for relatives of patients dying in the intensive care unit: a cluster randomised trial », The Lancet, no. 399, 2022, pp. 656-664.

État des lois : comment le droit appréhende les situations de deuil ?

Pr **Renaud Dorandeu** - Professeur agrégé de sciences politiques à l'Université Paris Dauphine

Marie Tournigand rappelle combien les questions juridiques occupent une place essentielle dans le parcours des personnes endeuillées. Le droit intervient à chaque étape : organisation des obsèques, droits sociaux, protection de la famille, relations au travail, accès aux dispositifs d'accompagnement... autant de sujets qui s'enchevêtrent et dont la complexité peut renforcer la vulnérabilité des proches. Or le cadre juridique du deuil se situe au croisement d'une multitude de sources, parfois lacunaires, parfois contradictoires. Et cette complexité s'accroît encore dans un contexte où le législateur s'interroge sur l'évolution de la fin de vie, rendant d'autant plus nécessaire un état des lieux clair et prospectif.

C'est dans cette perspective qu'elle accueille le professeur Renaud Dorandeu, dont le regard universitaire permet d'éclairer les chemins d'évolution possibles pour mieux protéger les personnes en deuil. Renaud Dorandeu ouvre son intervention en soulignant l'impossibilité de définir une norme unifiée encadrant le deuil en France :



Laetitia Nallet, Marie Tournigand, Renaud Dorandeu

« Il est impossible de parler d'unité normative sur le deuil. Le constat, au contraire, est celui d'une fragmentation entre près d'une dizaine de codes. »²

Cette dispersion législative empêche d'appréhender le deuil dans sa globalité, y compris les temps et les étapes qui entourent la mort. Plusieurs outils existent, mais leur portée demeure limitée : le guide élaboré par la Direction interministérielle de la transformation publique (entre autres) en 2024, simple document d'information et de recommandations, dépourvu de valeur normative, ou encore

la Charte du respect de la personne endeuillée (2009). Cette fragmentation révèle également des lacunes substantielles : une protection encore très limitée des personnes endeuillées, l'absence de prise en compte des besoins administratifs et psychologiques, l'exclusion fréquente des membres de l'entourage proche et une forte disparité entre les statuts professionnels (fonction publique, secteur privé, indépendants).

2. Code civil, Code de l'action sociale et des familles, Code de la santé publique, Code de la sécurité sociale, Code des assurances, Code du travail, Code général de la fonction publique, Code général des collectivités territoriales, Code général des impôts, Code monétaire et financier, Code pénal, Code pénitentiaire...

LE MOT D'EMPREINTES

“

L'intervention de Renaud Dorandeu met en évidence l'éclatement et l'insuffisance du cadre juridique actuel pour protéger les personnes en deuil. La fragmentation des normes, l'absence de droits clairement identifiés et les fortes inégalités de traitement entre statuts professionnels contribuent à une insécurité juridique et sociale durable.

Elle appelle à un portage politique renforcé du deuil comme enjeu de société, à une meilleure reconnaissance des besoins des proches et à une évolution du droit afin de garantir une protection effective et équitable des personnes endeuillées.

”

Questionnez, enrichissez, contribuez !

Selon Renaud Dorandeu, ces éléments témoignent d'un manque de portage politique des questions liées au deuil. La faiblesse du cadre juridique crée une situation d'insécurité juridique persistante. Les conditions d'accès aux droits étant mal définies ou incomplètes, les risques de non-reconnaissance et de non-recours sont élevés. Les démarches apparaissent longues, complexes, et d'autant plus difficiles à accomplir en l'absence d'accompagnement.

Sur le plan contentieux, la jurisprudence demeure hétérogène, sans réelle consolidation jurisprudentielle.

Renaud Dorandeu rappelle également plusieurs angles morts majeurs du droit français, notamment l'absence de congé pour deuil prolongé, contrairement au Canada ou à la Belgique et l'absence d'obligation pour l'employeur d'aménager le travail au retour d'un deuil. Pour dépasser cet éclatement normatif, plusieurs leviers sont identifiés :

- Renforcer la recherche, en particulier l'observation et la capitalisation des bonnes pratiques (innovation sociale) ;
- Porter politiquement la nécessité d'une prise en charge systématique du deuil dans le droit, à la fois législatif et réglementaire ;
- Lever le tabou du deuil et de la mort, y compris dans les espaces professionnels, en intégrant ces sujets dans les politiques de qualité de vie au travail, encore trop silencieuses sur l'accompagnement des salariés endeuillés ;
- Travailler à une harmonisation et à un allongement du congé de deuil.



L'éclairage de Holly Prigerson

Pr Holly G. Prigerson - Professeure de sociologie de la médecine à l'Université Cornell

Dr. Holly Prigerson.
Photo credit : © John Abbott.

Holly Prigerson est une chercheuse de renom intervenant dans des disciplines variées et reconnue pour ses contributions à l'étude de la fin de vie, du deuil et des soins de soutien pour les patients gravement malades. En particulier, ses recherches lui ont permis de développer une échelle d'évaluation et d'identification du trouble de deuil prolongé. C'est cette échelle, le PG13-R, qui a été mobilisée dans le cadre de l'enquête conduite par le CRÉDOC.

Cette échelle, explique-t-elle, tire sa valeur des nombreuses validations scientifiques dont elle a fait l'objet dans différents contextes culturels et cliniques. Elle est brève, polyvalente et peut s'adapter à une grande variété de situations de deuil. Elle présente des taux de spécificité très élevés, avec un risque d'erreur inférieur à 1 % (très peu d'identification de faux-positifs).

Pour Holly Prigerson, on peut résumer le trouble de deuil prolongé à un désir très intense et un manque profond un an après le décès, associés à une déficience importante (« significant impairment »). Ces caractéristiques sont l'essence même de ce syndrome.

Concernant la prévalence mise en lumière par l'enquête du CRÉDOC (11 % de personnes endeuillées concernées par un trouble de deuil prolongé), Holly Prigerson juge ce résultat cohérent, signe que l'échantillonnage a été correctement réalisé. Elle évoque ensuite la situation américaine en matière d'accompagnement du deuil. Aux États-Unis, souligne-t-elle, les dispositifs sont beaucoup plus rudimentaires que ceux du Royaume-Uni, pays « très en avance » sur ces questions. Lors d'une réunion tenue en juin dernier avec la SAMHSA (Substance Abuse and Mental Health Services Administration), un constat s'est imposé : l'absence de ressources publiques fédérales dédiées au deuil. Ce déficit a conduit les autorités à envisager la création d'un site internet fédéral, afin de pallier une offre encore très fragmentée et décentralisée.

Holly Prigerson conclut son intervention en saluant la qualité de l'enquête du CRÉDOC, qu'elle juge riche, solide et précieuse pour la reconnaissance, en France, des conséquences du deuil tant sur les trajectoires individuelles que sur l'organisation collective de la vie sociale.



Marie Tournigand clôt cette séquence en adressant ses plus chaleureux remerciements à Nancy Kentish-Barnes, Geoffrey Gauvin et Clémence Jacquet, dont l'implication a permis d'entrer en contact avec Holly Prigerson et de rendre possible cet échange. Elle exprime ensuite sa gratitude à Holly Prigerson pour sa disponibilité, la clarté de ses éclairages et l'attention portée à la communauté francophone du deuil.

Elle salue également l'engagement d'Alanna Rieser, bénévole d'accompagnement chez Empreintes, qui a assuré l'interprétation avec une grande finesse, ainsi que le travail de Ivane Jasim, chargé de communication, pour la réalisation et le montage de cette interview.

LE MOT D'EMPREINTES

“

L'intervention de Holly Prigerson met en lumière la rigueur scientifique et la validité de l'échelle PG13-R pour identifier le trouble de deuil prolongé, permettant d'objectiver un phénomène trop longtemps invisible. Elle souligne que ce trouble touche une proportion significative de la population endeuillée et rappelle l'importance d'un accompagnement structuré et accessible, tant en France qu'à l'international.

Cette expertise invite à renforcer la reconnaissance du deuil comme enjeu de santé publique et à soutenir l'élaboration de dispositifs adaptés pour prévenir l'isolement et les conséquences prolongées du deuil

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**



LE TÉMOIGNAGE D'ÉGLANTINE ÉMÉYÉ

Animatrice de télévision
et de radio, réalisatrice de
Mon fils, un si long combat (2014)

Mère de Samy (2005-2023), enfant polyhandicapé présentant des traits autistiques sévères, Églantine Éméyé s'engage depuis de nombreuses années pour la défense et le soutien des personnes autistes et de leurs familles. Elle a contribué à la création, en 2008, de l'association « Pas à pas Paris », devenue « Un pas vers la vie » en 2009, qu'elle préside aujourd'hui. Elle est également l'autrice du récit *Le Voleur de brosse à dents* (2015), dans lequel elle retrace son parcours de mère aidante.



Samy est décédé en 2023, à la suite d'un accident vasculaire de la moelle épinière. Elle évoque les jours ayant précédé sa mort comme « *les pires de [sa] vie* » : un moment à la fois imprévisible et épouvantable, mais paradoxalement nécessaire dans le cheminement d'acceptation du décès à venir. Elle souligne combien l'accompagnement de sa famille et des équipes médicales (y compris après la mort de son fils) a été précieux.

Elle décrit une ambivalence des émotions : la mort de son fils a été une souffrance indicible, mais aussi un soulagement pour lui, lui évitant une dégradation physique progressive et supplémentaire. Longtemps, elle a refusé de reconnaître cette ambivalence, qui reste pourtant très présente.

Interrogée sur la spécificité du deuil vécu par les aidants, elle témoigne : il existe sans doute une expérience particulière, mais le deuil demeure avant tout une épreuve profondément universelle. Elle affirme qu'elle ne « *terminera* » jamais son deuil, et ne le souhaite pas. Garder le lien avec Samy, continuer de le faire vivre en elle, fait désormais partie de son chemin.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Le témoignage d'Églantine Éméyé illustre la spécificité et l'intensité du deuil des aidants, confrontés à une charge émotionnelle prolongée et à la complexité d'un lien ambivalent entre soulagement et perte. Il rappelle que le deuil, tout en étant universel, se vit différemment selon le contexte et le rôle tenu auprès du défunt.

Cette parole contribue à sensibiliser la société et les dispositifs d'accompagnement aux besoins particuliers des proches aidants et à l'importance de maintenir le lien symbolique avec le défunt dans le processus de deuil.

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**



CONVERGENCES

Que peuvent faire les professionnels, et avec quels moyens ?

Avant et au moment du décès

Dr Axel Bastien - Psychiatre et praticien hospitalier au CHU de Lille et coordinateur du Réseau régional de Soutien au Personnes Endeuillées en situation Traumatique (RéSPET) des Hauts-de-France

Dr Aurélie Lepeintre - Responsable médicale de l'équipe mobile de soins palliatifs du CHU de Nantes

À Lille comme à Nantes, les services d'Axel Bastien, Aurélie Lepeintre et Clémentine Paul ont mis en place un rappel systématique des familles après le décès. Axel Bastien rappelle le contexte d'émergence de cette initiative : pendant la pandémie de Covid-19, les psychiatres observent que les proches endeuillés cumulent les facteurs de risque de complications du deuil (isolement, impossibilité des rituels funéraires, brutalité des circonstances), révélant une nécessité d'aller-vers les familles et de structurer un accompagnement actif. À l'issue de la crise, le dispositif est maintenu et élargi. Aurélie Lepeintre et Clémentine Paul décrivent la mise en œuvre au CHU de Nantes. Le même constat s'est imposé dans leurs services : un besoin évident de soutien social, souvent absent ou insuffisant. Pour Aurélie Lepeintre, « l'accompagnement des proches et l'attention portée à leurs besoins est dans l'ADN des soins palliatifs ».

Camille Baussant-Crenn - Psychologue et directrice des soins de support et de l'hospitalisation à domicile à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Clémentine Paul - Assistante sociale de l'équipe mobile de soins palliatifs du CHU de Nantes

Le dispositif, initialement limité aux décès survenus en soins palliatifs, est désormais étendu à tous les proches de patients décédés à l'hôpital. Depuis 2020, plus de 11 000 personnes ont ainsi été contactées. Les retours sont globalement très positifs, même si Clémentine Paul note l'étonnement de certains proches, surpris d'être contactés par l'hôpital après le décès. Elle insiste sur la nécessité d'un repérage précoce des situations les plus fragiles. Trois registres de facteurs de risque sont particulièrement observés : les caractéristiques individuelles (âge, isolement, précarité), la nature du lien au défunt (perte d'un enfant, d'un conjoint, relation de dépendance) et les circonstances de la mort (décès brutal, inattendu, violent). À la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, Camille Baussant-Crenn précise que les équipes accompagnent également les proches après le décès, notamment lorsque celui-ci survient brutalement ou dans un contexte traumatique.

Un courrier est envoyé systématiquement aux proches des personnes décédées à domicile afin de leur indiquer cette possibilité de soutien. Une question centrale se pose toutefois : comment identifier les proches, et ne laisser personne de côté ? Axel Bastien reconnaît la difficulté : les équipes doivent s'appuyer sur les informations consignées dans le dossier du patient (personnes de confiance, contacts à prévenir en cas d'urgence) et, parfois, sur les indications des soignants. Si, dans de rares cas, l'appel est perçu comme intrusif, l'accueil est le plus souvent chaleureux et soulagé.

Marie Tournigand revient, elle aussi, sur la complexité du repérage des proches. À l'hôpital, rappelle-t-elle, l'interlocuteur institutionnel est avant tout le patient ; les proches n'existent juridiquement qu'à travers la figure, très encadrée, de la personne de confiance. Après le décès, le cadre change encore : lors des obsèques, l'interlocuteur devient la « personne habilitée à pourvoir aux funérailles », qui n'est pas nécessairement la même. Cette succession de statuts partiels et discontinus laisse de nombreux proches en marge des dispositifs.

Elle pose dès lors une question de fond : celle de l'opportunité de reconnaître un véritable statut de la personne endeuillée, afin d'éviter que certaines ne restent durablement hors du champ des dispositifs existants. Camille Baussant-Crenn souligne qu'il n'existe pas de rappel systématique dans son service, mais que la porte reste ouverte : les proches peuvent les recontacter, autant de temps qu'ils le souhaitent après le décès. Cette temporalité longue correspond à une réalité clinique : « autour de six mois après la mort, le soutien spontané s'essouffle, la vie des autres reprend, et c'est souvent là que le réel s'impose », explique-t-elle. Ce moment de bascule, celui où l'irréversibilité du décès devient tangible, appelle un accompagnement renforcé.

Dans ce premier contact, décrit par Clémentine Paul comme une « porte d'entrée », il s'agit d'abord de demander des nouvelles, d'offrir un espace d'écoute active. Le besoin de raconter, de revenir sur l'hospitalisation et les derniers jours, est très présent. Vient ensuite l'identification des besoins spécifiques : aide administrative (démarches, financement des obsèques), puis, une fois



Clémentine Paul et Aurélie Lepeintre



Axel Bastien

l'urgence réglée, un éventuel accompagnement psychologique.

Aurélié Lepeintre remarque enfin combien ces dispositifs révèlent un besoin inattendu : celui de médiation avec les équipes soignantes après coup. Les familles cherchent parfois à comprendre, à reposer des questions, mais à distance de l'intensité du moment. Pour ces proches, c'est une étape essentielle du travail de deuil.

Le financement de ces initiatives demeure un enjeu. Axel Bastien indique que le CHU de Lille et la région Hauts-de-France ont bénéficié d'un fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie, permettant de sécuriser ces actions sur trois ans, avant l'obtention d'une enveloppe pérenne à l'échelle régionale. À Nantes, l'ARS Pays de la Loire a soutenu ponctuellement le lancement, mais la poursuite du dispositif repose intégralement sur le financement hospitalier. Tous soulignent le caractère innovant (et encore trop rare) de ces accompagnements. Une évaluation scientifique est en cours à Lille. Si les observations cliniques suggèrent déjà une diminution notable du recours aux soins d'urgence, une étude méthodologiquement solide permettra de confirmer les effets bénéfiques de l'intervention précoce auprès des proches endeuillés.



Laetitia Nallet, Marie Tournigand et Camille Baussant-Crenn

LE MOT D'EMPREINTES

“ Cette séquence met en lumière l'importance d'un accompagnement structuré et proactif des proches dès le décès et dans les semaines qui suivent. Elle montre que les interventions hospitalières peuvent réduire le sentiment d'isolement et prévenir la survenue de complications psychologiques, tout en révélant des besoins inattendus, comme la médiation avec les équipes soignantes. Elle souligne également les difficultés liées à l'identification des proches et à l'absence d'un statut clair de « personne endeuillée », point crucial pour garantir que personne ne reste exclu des dispositifs d'accompagnement. Enfin, ces expériences témoignent de l'importance de soutenir et de pérenniser ces dispositifs innovants au-delà des financements temporaires, afin de généraliser un accès équitable à l'accompagnement post-décès.

Questionnez, enrichissez, contribuez !

Dans les jours qui suivent le décès, l'engagement des professionnels du funéraire

Natalie Faure - Directrice du secteur opérationnel OGF Val-de-Marne

Martin Julier-Costes - Socio-anthropologue et chercheur associé au laboratoire PACTE de l'Université Grenoble-Alpes

Élisabeth Charrier - Déléguée générale de la Fédération Nationale du Funéraire



Natalie Faure et Martin Julier-Costes



Élisabeth Charrier

Dans les jours qui suivent le décès, l'engagement des professionnels du funéraire s'avère déterminant dans la traversée de cette première phase du deuil. Élisabeth Charrier, déléguée générale de la Fédération Nationale du Funéraire, rappelle d'abord le rôle de la Fédération : organisation patronale, elle représente les professionnels auprès des pouvoirs publics, les accompagne juridiquement et soutient le dialogue social dans une logique de progrès. Elle insiste sur la particularité du secteur, un petit secteur économique, constitué de 6 000 entreprises dont 80 % de très petites structures, ancrées dans les territoires et assurant un rôle de proximité autant auprès des familles qu'au service des collectivités locales. Les professionnels du funéraire se situent, dit-elle, dans un véritable « continuum » : celui de la fin de vie, du funéraire et de l'accompagnement de ceux qui restent. Pour Natalie Faure, directrice du secteur opérationnel OGF Val-de-Marne, un décès, annoncé ou non, demeure toujours un choc. La mission des professionnels consiste à prendre en charge le corps du défunt et à accompagner les proches dans la séparation : les rassurer sur le respect apporté au corps, les aider à rendre hommage, puis à traverser ces premiers instants bouleversés. L'accompagnement ne s'arrête pas aux obsèques, souligne-t-elle : il se prolonge après.

Le regard du socio-anthropologue Martin Julier-Costes éclaire la dimension sociale de ces métiers. Il s'y intéresse, explique-t-il, parce que cette profession « *nous fascine autant qu'elle nous repousse* ». **Elle porte l'une des charges symboliques les plus lourdes d'une société : faire disparaître les corps, leur donner un lieu, organiser les rites funéraires.** Une fonction irremplaçable, qui demeure pourtant méconnue et chargée d'ambivalences. Ces métiers entrent dans nos intimités et au cœur de moments de grande

vulnérabilité ; ils requièrent donc une confiance absolue. Si, dans l'ensemble, les familles se disent très satisfaites, il existe toujours un risque à ne pas ignorer dans cette intervention si sensible.

Cette méconnaissance, ajoute-t-il, s'est révélée de manière frappante durant la pandémie de Covid-19 ou lors des attentats : on applaudissait les soignants, à juste titre, mais l'on oubliait celles et ceux qui ont la lourde tâche de débarrasser la société de ses corps morts. Une invisibilisation d'autant plus marquante que 650 000 obsèques sont organisées chaque année en France.

Au quotidien, les professionnels doivent agir dans un délai extrêmement restreint (rappel juridique de Natalie Faure : quatorze jours au maximum, mais le plus souvent en une semaine) et mener une véritable coordination : avec les cultes, les mairies, les services administratifs, les marbriers, les porteurs, et toutes les professions qui gravitent autour d'une cérémonie funéraire. Ils doivent préserver la volonté des familles, tout en agissant efficacement dans ce temps resserré.

Cet engagement a un coût humain. Les situations peuvent être particulièrement difficiles à vivre pour les salariés du funéraire. Natalie Faure insiste sur la nécessité d'un soutien adapté (échanges entre pairs, cellules de prévention des risques psychosociaux) ce que confirme également Élisabeth Charrier, afin de protéger la santé mentale et prévenir l'épuisement.



Natalie Faure

Pour Élisabeth Charrier, il est essentiel de rompre avec une vision purement logistique du funéraire. « Le temps des obsèques ne doit pas être perçu comme une simple parenthèse administrative, mais comme une étape essentielle du parcours de deuil. » Ce moment marque la transition entre la brutalité de la perte et l'entrée dans un processus de reconstruction émotionnelle. Le funéraire est un acte de soin, de sens et de lien social. Le secteur porte, dit-elle, une responsabilité : aider les vivants à traverser la perte.

En conclusion, Martin Julier-Costes élargit le propos : le parcours d'une personne en fin de vie (et de ses proches) commence bien avant la mort et se prolonge bien après. Il traverse des professionnels aux cultures différentes (soins, mortuaire, funéraire, soutien au deuil), « pensées comme complémentaires mais qui concrètement se connaissent peu ». Aujourd'hui, ce sont les proches eux-mêmes qui assurent la continuité entre ces mondes. Travailler au maillage de leurs interventions et à une meilleure connaissance mutuelle serait, affirme-t-il, une piste féconde pour renforcer l'accompagnement global des personnes en deuil.

LE MOT D'EMPREINTES

“ Cette intervention souligne le rôle essentiel des professionnels du funéraire dans les premiers jours du deuil. Elle met en lumière leur action au croisement du soin, de la logistique et de l'accompagnement émotionnel, souvent méconnue malgré sa portée sociale et symbolique majeure. L'expertise et la disponibilité de ces professionnels permettent aux familles de traverser l'étape initiale de la perte avec respect, sens et soutien, tout en révélant la nécessité d'un accompagnement spécifique pour préserver la santé mentale des salariés du secteur. Enfin, elle rappelle que l'articulation entre professionnels de la santé, du funéraire et du soutien au deuil reste encore trop fragmentée, et que renforcer la coordination et la connaissance mutuelle entre ces acteurs constitue une piste essentielle pour améliorer l'accompagnement global des personnes endeuillées. ”

Questionnez, enrichissez,
contribuez !

Au moment du décès et dans les semaines qui suivent, rôle et pluralité des interlocuteurs

Sara Benthami - Psychologue et intervenante au sein des Équipes Mobiles de Sécurité (EMS) de l'Académie de Créteil

Odile Cogoluègues - Provisure du lycée Flora-Tristan (93) et administratrice de l'association Empreintes

Sophie Outurquin - Coordinatrice du service social du travail au sein de la direction « Qualité de Vie et Conditions de Travail » du groupe Orange

Nassabia Petit - Responsable-adjointe du Département des Politiques d'Action sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

François Sarthou - Coordinateur des Équipes Mobiles de Sécurité (EMS) de l'Académie de Créteil

Dans les semaines qui suivent un décès, l'accompagnement des personnes endeuillées mobilise une pluralité d'acteurs, selon les contextes scolaires, professionnels ou sociaux. Cette diversité d'interlocuteurs, et la complémentarité de leurs interventions, apparaissent clairement à travers les témoignages croisés.



François Sarthou et Sara Benthami

Odile Cogoluègues, proviseure du lycée Flora-Tristan, illustre cette réalité à partir d'une situation particulièrement éprouvante : le décès brutal, un week-end, d'un mineur non accompagné hébergé en hôtel social. Face à cet événement, l'établissement a été accompagné par les équipes mobiles de sécurité (EMS), venues soutenir la direction dans la gestion immédiate de la crise. Leur intervention a permis de préparer à la fois un temps de parole et d'écoute au sein du lycée, ainsi qu'un temps d'hommage à l'élève décédé. Un hommage a également été organisé à l'Institut médico-légal, avant le rapatriement du corps dans son pays d'origine. Pour Odile Cogoluègues, cet appui extérieur est précieux : il permet de faire face à la complexité émotionnelle et organisationnelle de la situation, tant pour les élèves que pour les équipes éducatives.

François Sarthou, coordinateur des EMS de l'Académie de Créteil, précise le rôle de ces équipes, rattachées au rectorat et intervenant en Seine-Saint-Denis dans des situations de gestion de crise, de la maternelle au BTS. Leur champ d'intervention couvre les décès survenus au sein de l'établissement ou en lien direct avec celui-ci : élèves, personnels éducatifs, mais aussi, ponctuellement, agents municipaux. Sollicitées par les chefs d'établissement, les EMS interviennent rapidement pour mettre en place des cellules d'écoute, accompagner les équipes de direction et conseiller sur les modalités d'annonce du décès et de communication auprès des élèves et des personnels.

Sara Benthami, psychologue intervenante au sein des EMS, décrit concrètement le déroulement de ces interventions. L'équipe, composée de deux à cinq personnes selon la situation, arrive très tôt dans l'établissement, avant l'accueil des élèves et des enseignants, généralement dès 7 h ou 7 h 30. Ce temps en amont permet de constituer une cellule de crise : réfléchir collectivement aux éléments de communication, identifier les publics concernés, organiser les espaces d'écoute, mobiliser les partenaires internes et externes. L'objectif est que, dès l'ouverture de l'établissement, l'ensemble du dispositif soit opérationnel. Les enseignants sont également rencontrés en amont, afin de répondre à leurs interrogations, de les rassurer et de les aider à déterminer s'ils se sentent en capacité d'accueillir leurs classes immédiatement ou s'ils ont besoin d'un temps de débriefing collectif.

La question de l'annonce du décès est centrale. Si celle-ci peut être réalisée par les EMS, elle relève avant tout de la décision du chef d'établissement. Les équipes mobiles peuvent accompagner, préparer les éléments de langage et, fréquemment, procéder elles-mêmes à l'annonce, tout en veillant à la présence du chef d'établissement ou d'une autre figure d'autorité reconnue. Cette présence institutionnelle joue un rôle essentiel : la rupture induite par l'annonce peut entraver, chez les enfants et les adolescents, la prise de conscience de la réalité du décès. La parole d'une figure connue permet alors de limiter ce déni initial et d'ancrer l'événement dans un cadre scolaire familier et sécurisant. Pour François Sarthou « il est important de déjouer la projection des adultes sur les besoins des enfants après un décès » : certains peuvent avoir besoin de se remettre rapidement au travail, tandis que d'autres bénéficieront d'un temps de parole, l'enjeu étant précisément de permettre à ces différents besoins de coexister. Sara Benthami insiste sur l'importance du cadre structurant de l'école, qui permet à chacun d'utiliser ses propres mécanismes d'adaptation tout en ayant accès à un soutien professionnel.



Sophie Outurquin et Odile Cogoluègues

Dans le monde du travail, Sophie Outurquin, coordinatrice du service social du groupe Orange, décrit une organisation fondée sur deux situations distinctes : le décès d'un collaborateur et le décès d'un proche d'un salarié. Dans le premier cas, le service social, en lien avec la prévention et la santé au travail, se met à disposition de l'entourage professionnel et peut activer, selon le contexte, une cellule de soutien psychologique. Dans le second cas, un contact est établi avec le salarié, le plus souvent par courrier, afin de proposer un accompagnement administratif, psychosocial ou les deux, sur une durée pouvant s'inscrire dans le temps long. La reprise du travail n'est pas toujours immédiate, et différents dispositifs peuvent être mobilisés.

Nassabia Petit présente l'action de la CNAF : les travailleurs sociaux des 101 caisses d'allocations familiales accompagnent les familles touchées par le décès d'un enfant ou d'un parent, soutiennent l'accès aux droits et contribuent à la reconstruction d'un projet de vie. Différents canaux d'information permettent un contact rapide, que ce soit directement par l'allocataire, via le réseau local ou les échanges informatiques avec les services municipaux. En 2024, 15 000 familles ont bénéficié d'un accompagnement, dont 7 000 décès d'enfants, avec un taux de réponse de 70 à 73% selon le type de décès. Le délai entre la mise à disposition du travailleur social et la manifestation de la famille est de trois à six mois.



Nassabia Petit

Sophie Outurquin revient sur la collaboration entre le groupe Orange et l'association Empreintes. À l'initiative de Lydia Bouchentrouf, assistante sociale, un groupe de travail national a été constitué afin de réfléchir à l'accompagnement du deuil en entreprise. Formée chez Empreintes, Lydia Bouchentrouf a joué un rôle moteur dans cette démarche, qui vise à outiller la ligne RH et managériale, à soutenir les assistants sociaux confrontés à ces situations éprouvantes et, à terme, à structurer une fonction de « référent deuil » au sein de l'entreprise.



En conclusion, François Sarthou et Sara Benthami soulignent ce qui donne sens à leur engagement : constater, en fin de journée, que l'établissement a retrouvé un équilibre, que la résilience parfois déroutante des enfants et des adolescents s'est exprimée, et que les adultes ont pu être accompagnés dans leurs propres questionnements. L'enjeu est alors de savoir se retirer au bon moment, pour permettre à l'institution de reprendre son fonctionnement ordinaire, tout en laissant des ressources mobilisables dans le temps. Un équilibre délicat, mais essentiel, pour que le deuil puisse être traversé sans être rendu plus pathologique par l'isolement ou l'absence de cadre.

Les intervenants soulignent également quelques perspectives d'évolution : François Sarthou note la nécessité de développer les dispositifs d'accompagnement dans les départements encore dépourvus d'équipes mobiles, et Sophie Outurquin insiste sur l'intégration du deuil dans les accords de branche en entreprise, à l'instar des mesures pour les proches aidants, démarche actuellement en cours de négociation chez Orange.

LE MOT D'EMPREINTES

“ Cette séquence illustre la pluralité et la complémentarité des interlocuteurs mobilisés dans les semaines qui suivent un décès : établissements scolaires, équipes mobiles de sécurité, entreprises, services sociaux et organismes publics. Elle met en évidence la nécessité d'un accompagnement structuré, rapide et différencié selon les publics, tout en respectant les besoins spécifiques des enfants, adolescents et adultes. Elle souligne en outre l'importance de développer les dispositifs existant sur l'ensemble du territoire et d'intégrer le deuil dans les politiques institutionnelles et accords collectifs, afin de réduire l'isolement des personnes endeuillées et de renforcer la résilience des communautés. ”

Questionnez, enrichissez, contribuez !



LE TÉMOIGNAGE DE MILO SISTERON

Réalisateur du clip vidéo *Artifices*
(2025)



Découvrir le [clip vidéo](#)

Milo Sisteron, jeune réalisateur, consacre son film *Artifices* au thème du deuil, mêlant rap et expression artistique. Cette œuvre, issue de son projet de fin d'études, évoque la perte d'un ami et interroge les formes contemporaines de mise en mots du deuil à travers la création et la musique. Aux Assises, il témoigne de ce choix artistique profondément intime : il a perdu sa meilleure amie à l'âge de sept ans. Pour lui, le deuil dans l'amitié demeure l'un des plus méconnus, souvent invisibilisé. Le titre *Artifices* fait référence aux mécanismes que chacun met en place pour supporter la douleur ; on parvient à vivre avec son deuil, dit-il, le jour où l'on accepte que cette douleur fasse désormais partie de soi.

Avant son intervention, un extrait du film a été projeté. Parmi cet extrait, une lettre prononcée sous forme de rap, adressée par l'ami défunt à celui qui reste.

*« Aller bien, c'est comme tout.
C'est des va-et-vient entre le calme et les secousses.*

*Il y a des jours où tu te lèves sans ton âme,
Où le soleil peine à t'éclaircir.*

*Je comprends que parfois tu baisses les armes,
Que tu laisses la vie se ternir.*

*Et c'est normal de verser des larmes,
De laisser au passé ses souvenirs,
Sans ressasser, penser à l'avenir.*

*Même si tes ailes brûlent, jamais ne crament,
Je ne suis qu'une virgule dans le discours que tu clames. »*



Milo Sisteron

LE MOT D'EMPREINTES

“

*Le témoignage de Milo Sisteron met en lumière le deuil dans l'amitié, souvent invisible et méconnu, et illustre comment l'art et la création peuvent devenir des outils puissants pour exprimer et traverser la perte. Son film *Artifices* montre que le deuil ne se réduit pas à une douleur à surmonter : il s'intègre dans la vie de celui qui reste, transformant les émotions en langage artistique. Cette démarche ouvre une piste sociale et culturelle importante : reconnaître et valoriser des formes diverses d'expression du deuil, au-delà des cadres institutionnels classiques, et soutenir les jeunes dans la mise en mots et en images de leur expérience*

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**

*Quel parcours d'accompagnement pour quels besoins ?
Conditions d'une prise en charge graduée entre associations,
psychologues et psychiatres*

Roselyne Boust - Co-administratrice régionale de l'association Vivre son deuil - Normandie et représentante de cette structure au sein du Collectif deuils

Jacques Honoré - Vice-président de l'association Naître & Vivre et représentant de cette structure au sein du Collectif deuils

Emma Girard - Psychologue et coordinatrice de l'accompagnement « Adultes » au sein de l'association Empreintes

Florence Théry - Psychologue au sein de la Cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU de Paris et animatrice d'un groupe de parole pour l'association Empreintes

Pr Fabrice Jollant - Professeur de psychiatrie à l'Université Paris-Saclay, praticien hospitalier et président de l'Union Nationale de Prévention du Suicide (UNPS)

Roselyne Boust et Jacques Honoré présentent le Collectif deuils, porté par l'association Empreintes, qui en assure la fonction de tête de réseau. Roselyne Boust rappelle que ce collectif, créé en 2020, réunit onze associations et fédérations et vise à favoriser une réflexion collaborative et innovante pour faire de l'accompagnement du deuil un enjeu social majeur. Le Collectif porte la voix des personnes endeuillées, soutient les associations et mobilise les pouvoirs publics. Il a notamment bénéficié pour son développement du soutien de PFG, de la Fondation JALMALV Île-de-France et du Service Funéraire de la Ville de Paris, et il est aujourd'hui soutenu par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) dans une volonté de soutenir une tête de réseau émergente sur le deuil.



Jacques Honoré, Roselyne Boust

Emma Girard décrit l'accompagnement proposé par Empreintes aux adultes et aux enfants. L'association reçoit toute personne confrontée à un deuil, quels que soient le lien au défunt et le moment du décès. Trois types d'accompagnement sont proposés : une ligne d'écoute nationale et gratuite, des entretiens individuels ou familiaux de suivi, et des groupes d'entraide, ouverts dès l'âge de six ans et jusqu'aux adultes, avec des sessions spécifiques pour les jeunes adultes et les adultes endeuillés après suicide. Florence Théry détaille ses missions au sein de la Cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU de Paris. L'équipe intervient dans des situations de deuil potentiellement traumatiques, souvent brutales ou inattendues, dès les premières heures suivant l'événement.

Florence Théry détaille ses missions au sein de la Cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU de Paris. L'équipe intervient dans des situations de deuil potentiellement traumatiques, souvent brutales ou inattendues, dès les premières heures suivant l'événement. Elle accompagne les personnes concernées, mais aussi les primo-intervenants, notamment les équipes du SAMU et de la police, en les formant à l'annonce des décès et à la prise en charge psychosociale. Florence souligne l'importance de la temporalité : certaines personnes ne sont pas immédiatement capables de participer à un groupe ou d'exprimer leur vécu, et le lien avec les associations permet d'orienter les individus vers un accompagnement approprié au moment opportun. Fabrice Jollant insiste sur la complémentarité entre accompagnement institutionnel et rôle des associations, notamment dans la prévention du suicide et la postvention après un suicide. Il rappelle que le deuil n'est pas un problème psychiatrique et qu'il ne s'agit pas de « cicatrifier » la douleur, mais de mobiliser d'abord l'entourage familial et amical. Selon lui, il serait nécessaire de réapprendre le deuil comme savoir social et de l'intégrer dans des programmes éducatifs visant à développer les compétences psychosociales des personnes endeuillées. Fabrice Jollant poursuit en soulignant que, lorsque l'entourage familial ou amical n'est pas suffisant, les associations constituent la première ligne d'accompagnement, notamment pour les deuils après suicide, particulièrement traumatiques et associés à un risque accru de dépression, de troubles du deuil prolongé et de passage à l'acte suicidaire.

Les études de postvention montrent que l'efficacité de l'accompagnement repose principalement sur les groupes de pairs et le soutien mutuel, et non sur l'intervention exclusive des professionnels de santé. Il insiste sur la nécessité de soutenir financièrement et institutionnellement ces associations, dont les budgets sont actuellement menacés, au risque de compromettre durablement leur action. Au-delà de l'accompagnement de première ligne, lorsqu'apparaissent des situations pathologiques (deuil prolongé, dépression, usage abusif d'alcool ou de substances, état de stress post-traumatique) il devient nécessaire de transférer les personnes vers des professionnels qualifiés. Fabrice Jollant déplore l'absence en France d'une organisation claire pour la répartition des rôles entre psychologues et psychiatres, contrastant avec des pays comme l'Allemagne où le statut de psychothérapeute est reconnu et remboursé. Il rappelle que, malgré ces limites, un travail partagé entre psychologues et psychiatres peut être efficace.

Il cite enfin la plateforme [Espoir](#), qui recense associations et professionnels formés à l'accompagnement des personnes endeuillées, comme un outil de coordination essentiel pour orienter les publics en souffrance. Emma Girard décrit le cadre d'accompagnement mis en place au sein de l'association. L'objectif premier de l'espace associatif est d'offrir un lieu d'écoute et de parole, permettant à la personne endeuillée de s'exprimer et de se sentir moins isolée dans sa souffrance. Que ce soit en entretiens individuels ou en groupes, l'association soutient les personnes, propose une forme de psychoéducation en informant sur le processus du deuil, et normalise les expériences qu'elles traversent, ce qui s'avère en général très rassurant. Parallèlement, l'association évalue la demande et les besoins spécifiques de chaque appelant, afin de déterminer l'accompagnement le plus approprié, qu'il relève de l'association elle-même, d'autres structures associatives, ou de professionnels de santé.

Emma Girard souligne que l'action associative ne peut couvrir l'ensemble des besoins des personnes endeuillées, certaines présentant des problématiques qui dépassent le cadre du deuil classique, comme des idées suicidaires ou des traumatismes. Dans ces situations, l'orientation vers des psychologues ou des psychiatres devient nécessaire. Pour organiser ce passage entre associations et professionnels de santé, Empreintes a développé un réseau structuré. La plateforme Espoir, ainsi que le site d'Empreintes, permettent de recenser et de mettre à disposition un répertoire national de plus d'une centaine de structures accompagnant le deuil. Ce répertoire sert de base pour orienter les personnes vers des professionnels de confiance et est régulièrement mis à jour afin d'assurer une continuité et une sécurisation de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire, tout en identifiant les zones géographiques encore peu couvertes.



Fabrice Jollant



Emma Girard, Florence Théry

Jacques Honoré souligne l'importance des associations dans la prise en charge du deuil, en particulier dans les périodes de fragilité. Selon lui, l'écoute patiente et les échanges avec des pairs ayant vécu des situations similaires constituent des besoins essentiels que les associations du Collectif deuilS s'efforcent de couvrir. Le Collectif deuilS répond à une exigence commune de qualité et à la volonté de mieux répondre à la diversité des contextes de deuil. La Charte déontologique³ élaborée par le Collectif formalise les bonnes pratiques associatives, facilite les réorientations rapides en cas de besoin et constitue un gage de sérieux pour les adhérents et les partenaires institutionnels. Les principes fondamentaux de la charte des associations d'accompagnement du deuil reposent sur le respect des personnes, un accompagnement éthique et responsable attentif à la vulnérabilité du deuil, une communication transparente respectueuse de

la confidentialité, ainsi qu'une coopération solidaire entre pairs dans une dynamique interassociative.

Roselyne Boust rappelle que les associations ne se substituent pas aux thérapeutes, mais jouent le rôle de tiers neutre dans un lieu neutre, accueillant les personnes endeuillées dans un cadre sécurisant. Jacques Honoré ajoute que la Charte du Collectif prévoit des exigences strictes en matière de formation initiale et continue des accompagnants, insistant sur la nécessité d'un développement et d'une montée en compétence. Il souligne également que certains principes de cette Charte pourraient inspirer des dispositions législatives, en particulier dans le cadre de la loi sur les soins palliatifs, et que ce travail est reconnu et apprécié tant par les associations que par les acteurs politiques.

Elle permet également de renforcer la collégialité au sein du réseau et de sécuriser les accompagnements afin de réduire les risques de dérives. Jacques Honoré insiste sur l'importance de cultiver des liens étroits avec les professionnels de l'écosystème pour assurer la complémentarité et la continuité de l'accompagnement. Fabrice Jollant rappelle l'importance de ne pas rester seul face à des situations complexes, en particulier dans la prévention du suicide. Il souligne que certaines situations peuvent être traitées dans une relation duelle, mais que l'accompagnement collectif et le recours à des professionnels sont essentiels dans les cas de grande souffrance. Idéalement, les associations accueillant des personnes endeuillées, notamment après un suicide, doivent identifier en amont des intervenants formés ou des consultations spécialisées disponibles localement, y compris via des plateformes en ligne, afin de pallier l'absence de ressources dans certains territoires. Tous les psychologues et psychiatres ne sont pas à l'aise avec la clinique du deuil, il est donc nécessaire de repérer ceux qui le sont, même à distance. Il insiste également sur la distinction entre crise suicidaire et évaluation du risque suicidaire : si l'on peut identifier une crise, il est ensuite crucial de savoir comment agir. Il cite le numéro national 3114, destiné aux personnes en détresse psychologique, à leur entourage et aux professionnels confrontés à une situation suicidaire. Enfin, il souligne la valeur des réseaux locaux : connaître ses partenaires, avoir déjà travaillé ensemble et instaurer une relation de confiance améliore considérablement la qualité de l'accompagnement.

LE MOT D'EMPREINTES

“

Cette séquence souligne l'importance d'un parcours d'accompagnement gradué, adapté à la diversité des besoins des personnes en deuil. Les associations, comme celles du Collectif deuilS, offrent un premier espace d'écoute, de parole et de soutien mutuel, où la normalisation de la souffrance et la mise en lien avec des pairs constituent des outils essentiels. Lorsque les difficultés se complexifient, l'orientation vers des psychologues ou des psychiatres devient nécessaire. La complémentarité entre associations et professionnels de santé doit être développée et soutenue, en ce qu'elle garantit un accompagnement continu, sécurisé et territorialement équitable.

”

**Questionnez, enrichissez,
contribuez !**

3. Charte des associations d'accompagnement du deuil, Collectif deuilS, projet V5 au 10 juin 2025.

Le regard de Jacques Cherblanc



Jacques Cherblanc

Pr Jacques Cherblanc - Professeur agrégé à l'Université du Québec à Chicoutimi, directeur du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)

Jacques Cherblanc étudie l'articulation entre intervenants de la santé, services sociaux, éducation et chercheurs, notamment pour la prise en compte de la spiritualité et des rites en situation de crise, dont le deuil.

Au Québec, la gestion de l'accompagnement du deuil varie selon les provinces et les régions. Certaines zones, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, disposent de structures de crise et de soins palliatifs très performantes, appuyées par des pôles d'excellence et un réseau de recherche actif. Cependant, le soutien reste très inégal, dépendant largement du tissu associatif : certaines régions offrent un accompagnement dense et structuré, tandis que d'autres manquent de ressources et de suivi sur le long terme. La continuité de l'accompagnement, avant et après le décès, est encore largement bénévole et nécessite un renforcement pour assurer un suivi durable.

Jacques Cherblanc évoque également les coûts du deuil, encore mal quantifiés. Une étude en cours distingue trois types de coûts : les frais directs, constitués des prestations funéraires et des services associés, les frais indirects (absentéisme, présentéisme et soutien apporté par l'entourage) et les frais intangibles, tels que la souffrance psychique ou la diminution de la qualité de vie et de l'espérance de vie en bonne santé, qui représentent la part la plus importante des coûts.

Le coût total annuel du deuil au Québec serait estimé entre 400 millions et 1 milliard de dollars, soulignant l'importance économique et sociale du soutien aux personnes endeuillées. Pour construire des politiques efficaces, Jacques Cherblanc insiste sur l'investissement dans le soutien social, principal facteur de protection contre l'isolement et la détresse. Le tissu associatif joue un rôle essentiel en permettant aux personnes de partager leur expérience, de donner du sens à leur perte et d'inscrire le deuil dans un récit collectif.

Jacques Cherblanc évoque enfin l'influence des nouvelles technologies sur le deuil : cimetières virtuels, réseaux sociaux et outils numériques, y compris l'IA, modifient la manière dont les individus vivent et ritualisent le deuil. Si ces outils offrent de nouvelles possibilités d'expression et de recueillement, leur usage peut être ambivalent, reflétant la marchandisation et l'individualisation de la société contemporaine. Les rites traditionnels, qu'ils soient religieux, symboliques ou culturels, restent essentiels pour structurer le processus de deuil, mais peuvent être complétés par ces nouvelles formes de soutien.

Le Québec illustre les enjeux d'un accompagnement inégal et parfois discontinu. Les expériences de suivi long terme, l'inclusion des services funéraires et la réflexion sur la ritualité montrent l'importance d'une approche intégrée : investir dans le tissu associatif, articuler le soutien social avec les services professionnels, et valoriser les rituels et le sens symbolique dans la prise en charge du deuil. L'exemple québécois montre aussi que la planification et la prévisibilité du décès, comme dans le cadre de l'aide médicale à mourir, ont des effets ambivalents sur le processus de deuil, favorisant certains ajustements tout en générant des tensions et des deuils non reconnus dans l'entourage.

LE MOT D'EMPREINTES

“

L'analyse de Jacques Cherblanc met en lumière l'importance d'une approche intégrée du deuil, combinant soutien social, services professionnels et rituels symboliques. Au Québec, la variabilité des dispositifs et la dépendance au tissu associatif illustrent les risques d'inégalités et d'interruptions dans le suivi des personnes endeuillées. Les coûts directs, indirects et intangibles du deuil soulignent son impact économique et social, tandis que l'émergence de nouveaux outils numériques transforme les pratiques rituelles et la manière de donner sens à la perte. Cette perspective confirme que l'accompagnement du deuil ne peut se limiter à l'instant du décès : il doit être structuré, continu et valoriser à la fois la dimension collective et symbolique de la perte.

Questionnez, enrichissez, contribuez !

CLÔTURE

Vers une action coordonnée et encadrée intervention conclusive de Nathalie Hanet



Nathalie Hanet remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants, venus de France et d'autres continents, ainsi que l'équipe d'Empreintes. Elle rappelle que le deuil est un phénomène universel. Selon l'enquête du Crédoc, neuf personnes sur dix vivent ou ont vécu un deuil, et une sur dix est susceptible de connaître un trouble de deuil prolongé. Le deuil touche la santé physique et mentale, la vie sociale et professionnelle, et constitue un véritable enjeu de santé publique. La journée a permis de constater que, même si le deuil reste souvent invisible ou tabou, il n'est pas méconnu et fait l'objet de nombreuses connaissances et pratiques sur le terrain. Nathalie Hanet insiste sur l'importance de l'accompagnement, en soulignant la pluralité des deuils: décès d'un enfant, d'un conjoint, d'un ami ou d'un animal de compagnie, mais aussi deuils dans des situations de grande vulnérabilité. Tous ces deuils existent et nécessitent un accompagnement spécifique, souvent encore insuffisant. Elle met également en avant la formation des professionnels et des relais dans différents secteurs santé, éducation, entreprises afin de mieux comprendre le processus de deuil, ses enjeux et les ressources disponibles.

Elle rappelle que l'action et le plaidoyer doivent aller de pair avec cet accompagnement: Empreintes et ses partenaires ont déjà contribué à certaines avancées législatives, comme l'allongement de la durée légale du deuil d'un enfant, et poursuivent des propositions visant à resocialiser le deuil, notamment à travers des journées d'information ou des guides remis aux proches endeuillés. Elle souligne aussi l'importance de créer des espaces d'échanges plus fréquents, au-delà des Assises biennales, pour maintenir et renforcer le lien entre professionnels, associations et publics concernés.

Nathalie Hanet conclut en réaffirmant l'importance de continuer ce chemin collectivement. Elle insiste sur le fait que chacun peut contribuer à tisser des passerelles et à soutenir les personnes endeuillées pour qu'elles ne restent pas seules dans leur souffrance, et elle remercie à nouveau tous les participants pour avoir contribué à la richesse et au succès de cette troisième édition des Assises du deuil.

L'équipe Empreintes adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des partenaires qui soutiennent cette 3ème édition des Assises du Deuil. Par leur engagement et leur confiance, ils contribuent à la réussite de cet événement dédié à la réflexion, au partage d'expériences et à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en deuil.

Nous tenons à souligner la valeur de leur soutien : ils font partie de celles et ceux qui se penchent sur un sujet qui fait fuir, et qui est pourtant essentiel !



Membres du Collectif deuils



Merci à notre partenaire la Fondation pour les Familles pour l'impression de nos supports de communication remis le jour J !



